



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'AVON (Seine-et-Marne)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Le 9 février 2015, à vingt heures trente, le Conseil Municipal,
légalement convoqué le 3 février 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de Madame le Maire

Date d'affichage convocation : 3 Février 2015

Date d'affichage délibération : 17 Février 2015

PRESENTS (26) : Marie-Charlotte NOUHAUD, François ROY, Béatrice RUCHETON, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Etienne BATAILLE, Amina BACAR, Raphaël NASUTI, Muriel CORMORANT, Geneviève ARNAUD, Nadina SCRIBA, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Pascal LUSSEAU, Olivier PLANCKE, Sylvie CHANTELAUZE, Maria DELABROUILLE, Fabien BUREAU, Olivier MAGRO, Jack-Alexandre BARON, Anne-Sophie GUERIN, Claude DEZERT, Marc LEMEREZ, Béatrice D'ORNANO, Emilie FERDY, Lucie PAMART, Guillaume GOY, Dimitri BANDINI.

REPRÉSENTÉS (07) : Yann de CARLAN par Etienne BATAILLE, Michel DANNEQUIN par Anne-Sophie GUERIN, Francis ROUTIER par Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Céline SURIER par Amina BACAR, Jérôme BERTIN par Béatrice RUCHETON, Jean-Pierre LE POULAIN par Claude DEZERT, Louise TISSERAND par Béatrice D'ORNANO

CM 15-017 - INFORMATION SUR LA CONVENTION DE VIGILANCE CITOYENNE

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales
CONSIDERANT la nécessité d'informer l'Assemblée de l'avancée des dossiers en cours

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur en son exposé

- PREND ACTE de l'information sur la passation d'une convention de vigilance citoyenne

Cet acte peut faire l'objet d'un recours
devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
pour extrait certifié conforme, le Maire,
Marie-Charlotte NOUHAUD



Accusé de réception en préfecture
077-217700145-20150209-CM15-017-DE
Date de télétransmission : 20/02/2015
Date de réception préfecture : 20/02/2015

Pour le Maire, par délégation
La DGS, Céline DELORME

